

HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU 1 : recyclage B1(v), B2(v), BC, BR, BE mesurage/vérification/essai, H0(v)



Public :

Toute personne opérant sur les installations ou les ouvrages électriques ou chargée d'assurer des consignations

Prérequis :

- Connaissances en électricité ou bonne expérience pratique professionnelle dans ce domaine

 **Durée :** 1,5 jours (10,5 h)

Intervenants :

Formateurs ayant une expérience professionnelle et technique

Lieux :

- Corbas (69)
- Grenoble / Eybens (38)
- Vos locaux

Renseignements, inscriptions

formation@camira.fr

04.72.23.01.20



Objectifs :

A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Comprendre les notions d'électricité et les risques qui en découlent
- Connaître les prescriptions de sécurité électrique (NF C18 510)
- Savoir ce que son niveau d'habilitation lui autorise ou interdit
- Réaliser son travail en toute sécurité



Obligations légales et recommandations

- Code du travail article R 4544-10
- Norme NF C18-510



Validation

- Evaluation théorique et pratique



Renouvellement :

- La norme NF C18-510 recommande une périodicité de 3 ans (art 5.5)



Méthodes et moyens pédagogiques

- Pédagogie participative faisant appel à l'expérience et aux connaissances des participants
- Exposés et discussions étayés par des textes réglementaires
- Présentation des équipements électriques les plus courants et des risques qu'ils présentent
- Illustrations : powerpoint, vidéos
- Remise d'un dossier de stage
- Mise en situation de travail (pratique)



Lunettes

- Lunettes de vue pour la lecture



Certification et agréments

- CAMIRA est habilité par la CARSAT Rhône-Alpes pour dispenser les formations à l'habilitation électrique

HABILITATION ÉLECTRIQUE NIVEAU 1 : recyclage B1(v), B2(v), BC, BR, BE mesurage/vérification/essai, H0(v)



Programme de la formation

I. Réglementation

- Connaissance de la norme NF C18 510
- Principe et procédure d'habilitation
- Les symboles d'habilitation : définitions, limites
- Les limites des niveaux d'habilitation (*autorisations et interdictions*)

II. Effets et dangers du courant électrique

- Effets du courant électrique (*électrisation, électrocution, brûlures...*)
- Exemples d'accidents
- Conduite à tenir en cas d'accident
 - *protection et alerte adaptées aux accidents électriques*
 - *intervention incendie*

III. Travailler en Sécurité

- Les domaines de tension (*limite, matériel...*)
- Les zones d'environnement (*identification, limite, risques*)
- Rôles des différents intervenants et limites de leurs habilitations
- Principe de prévention à appliquer
- Analyse des risques électriques pour une situation de travail
- Les prescriptions et instructions de sécurité relatives aux zones, travaux et interventions réalisés
- La mise en sécurité d'un circuit (consignation, ...) et la vérification de l'absence de tension
- Les équipements de protection collective et individuelle
- Matériel et outillage : choix, risques et utilisation
- Les documents de travail adaptés aux opérations réalisées (*autorisation, instructions de sécurité, attestation de consignation,...*)
- Le matériel électrique (*fonctions, risques, domaine de tension*)

IV. Les fonctions de l'appareillage et des installations

- Distribution électrique, installations électriques, plans et schémas
- Les différents schémas de liaison à la terre
- Moyens de protection contre les contacts directs et indirects
- Fonction coupure / séparation / protection

V. Spécificités liées aux Interventions / BR :

- Les interventions en basse tension
- Les mesures de prévention spécifiques à une intervention BT
- La procédure de consignation et les documents associés

VI. Spécificités pour la consignation / BC :

- Les mesures de prévention adaptées
- La procédure de consignation et les documents associés

VII. Spécificités liées aux Travaux B1, B2, B1V, B2V

- Les travaux hors tension
- Les mesures de prévention et prescriptions d'exécution spécifiques à un travail

VIII. Spécificités liées aux vérifications, aux essais et aux mesurages BE vérifications, BE essais, B2V essais, BE mesurage :

- Les mesures de prévention, instructions de sécurité et prescriptions d'exécution spécifiques à un essai à une vérification (fonctionnelle, réglementaire, ...) ou à un mesurage



Dates de formation dans nos locaux